

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Christian BONIFAIT, Maire.

Étaient présents : Christian BONIFAIT, Marina COMPAIN, Fabrice JEGOU, Anne-Françoise LUCAS, Etienne POIROT-BOURDAIN, Marlène FOUCAULT, Christian BANSARD, Françoise LECOMTE, Lydie CHASLE, Richard CARTIER, Virginie CHAUDET, Christian GUIBERT, Virginie DELBRUEL, Jean-François YVON, Jean Claude MOSER, Bernard TRONCHET, Valérie HUART.

Absents excusés : Xavier VAGNER, Maryse REDUREAU

Procuration : Maryse REDUREAU à Jean Claude MOSER

Secrétaire : Richard CARTIER

Convocation et affichage : 15/02/2021 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 17 **Votants** : 18

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées.

Le compte-rendu ne soulève pas de remarque particulière

2021- 07 Règlement intérieur du Conseil municipal :

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L2121.8 du CGCT, les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Les modalités de fonctionnement du Conseil municipal et les conditions de publicité de ses délibérations sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et les dispositions du présent règlement.

Monsieur le maire précise que le règlement est construit comme celui proposé par l'association des Maires de France ou d'autres communes et qu'il contient principalement des articles de loi qui régissent le fonctionnement des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur ci-joint en annexe.

2021-08 Budget communal : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant vote du budget 2021

Monsieur le Maire informe les élus qu'en attendant le vote du budget primitif 2021 de la Commune, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut l'autoriser à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits budgétaires ouverts au budget primitif communal 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, augmentés des éventuels crédits budgétaires mentionnés dans les décisions modificatives prises en 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le tableau récapitulatif par chapitre, les crédits budgétaires 2020 et par voie de conséquence, les montants pouvant être mandatés en 2021 par anticipation en investissement pour le budget communal, soit un montant maximum de 290 357 € TTC pour le chapitre 21 et 2 125 € TTC pour le chapitre 20.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Maire à procéder par anticipation à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement relatives à la Commune avant le vote du budget primitif communal 2021, dans la limite de 25% des crédits budgétaires ouverts en 2020, conformément au tableau annexé.

-de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-009 Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les dossiers de demande d'aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) peuvent être déposés avant le 28 février pour l'année 2021.

Proposition de présenter les projets suivants :

Réhabilitation du bâtiment commercial de la commune (réfection cellule ancienne Pharmacie + réhabilitation avec isolation par l'extérieur de la façade avec changement des vitrines)

Coût estimé : 151 000 HT

Subvention sollicitée : 50 %

Création et réhabilitation de l'éclairage public (la Belvaudière, la Romerie, la Journalière, rue de la Rivière, Provence :

Coût estimé : 68 000 € HT

Subvention sollicitée : 50 %

Travaux de sécurisation de l'école (Vidéophone entrée maternelle – filtre anti flagrants – volets roulants) : (ce projet fait également l'objet d'une demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance -FIPD)

Coût estimé : 13 334 € HT

Subvention sollicitée : 50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à demander la subvention DETR 2021
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année 2021
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

D'autres financements seront recherchés pour ces opérations.

2021-010 Demande de subvention FIPD (fonds interministériels de prévention de la délinquance)

Travaux de sécurisation de l'école (Vidéophone entrée maternelle – filtre anti flagrants – volets roulants) : (ce projet fait également l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR)

Coût estimé : 13 334 € TH

Subvention sollicitée : 50 %

A l'unanimité le conseil municipal :

- autorise le Maire à demander la subvention FIPD 2021
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année 2021
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2021-011 Fibre optique : refacturation élagage

La campagne d'élagage nécessaire pour permettre le déploiement de la fibre par Axione est en cours. Les propriétaires concernés ont été informés par courrier, ils ont soit réalisé eux-mêmes cet élagage, ou l'ont confié à la commune.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour permettre la facturation aux propriétaires :

L'entreprise GC Service Forestier procèdera à l'élagage au droit des propriétés riveraines concernées qui n'auront pas réalisé l'élagage ou qui auront confié cet élagage à la commune pour un tarif de 6.50 TTC du ml (devis GC Service Forestier) qui sera refacturé aux propriétaires suivant l'état linéaire établi par l'entreprise.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette délibération et autorise le maire à procéder à l'émission des titres correspondants

2021-012 MAM :

La formalité de permis de construire concernant les travaux nécessaires à l'aménagement de l'habitation destinée à la MAM a été confiée à Anthracite Architecture, Nicolas Thébault, 5 rue de l'Horloge 35000 RENNES pour un montant de 2 000 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer le permis de construire nécessaire à cette transformation et à procéder à toutes autres démarches s'y afférant.

2021-013 Réhabilitation du bâtiment commercial :

La maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment commercial a été confiée à C2V Architectes, Sophie Guerry, 30 rue de la mission, 72000 LE MANS

Le conseil municipal avec 17 pour et 1 abstention autorise le maire à déposer le permis de construire nécessaire à ces travaux et à procéder à toutes autres démarches s'y afférant.

Plusieurs conseillers municipaux veulent participer au choix du projet compte tenu de l'impact de ce bâtiment en plein cœur de bourg. Le maire s'engage à réunir une commission d'urbanisme élargie pour travailler sur ce projet.

Voirie : dénomination rue

Pour le lotissement du Lauzai, plusieurs choix sont proposés pour dénommer la rue :

Impasse du Stade – Impasse de la Hamerie – Impasse de Bougeance

Après débat sur le nom de cette impasse, ce point sera délibéré au prochain conseil municipal, après réflexion par les conseillers municipaux.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. Bonifait informe que concernant l'entretien de la commune au niveau des espaces verts un nouveau prestataire vient rejoindre l'ensemble des intervenants : l'AFIC de Coulaines

Mme COMPAIN, présente les différentes offres bancaires sollicitées dans le cadre du financement de la MAM (Crédit Mutuel, la Banque des Territoires, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole)

Décisions prises :

| | | | | |
|----------|------------|---|------------|---------------|
| 2021/004 | 28/01/2021 | Contrat entretien Espaces Verts – 2021 | ANAIS | 2 822.92 € HT |
| 2021/005 | 01/02/2021 | DIA Vte Expandev ZA Le bois du Breuil | | |
| 2021/006 | 04/02/2021 | Dia Vte Duluard 4 chemin de la Houssaye | | |
| 2021/007 | 04/02/2021 | DIA Vte Chéron 1 allée de la Romerie | | |
| 2021/008 | 09/02/2021 | DIA Vte Constant 37 rue de Provence | | |
| 2021/009 | 09/02/2021 | DIA Vte Berger 28 rue de la Ruchée | | |
| 2021/010 | 10/02/2021 | Dia Vte Bruno 40 rue du Monnet | | |
| 2021/011 | 16/02/2021 | Convention pour la gestion du réseau EP | VEOLIA eau | 5 914 € HT |

Fin du conseil municipal à 21h10

Prochain Conseil municipal le 30 mars 2021

| Nom | Signature | Nom | Signature |
|----------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| Christian BONIFAIT | | Etienne POIROT-BOURDAIN | |
| Marina COMPAIN | | Virginie CHAUDET | |
| Fabrice JEGOU | | Christian GUIBERT | |
| Anne Françoise LUCAS | | Xavier VAGNER | Absent |
| Richard CARTIER | | Virginie DELBRUEL | |
| Marlène FOUCAULT | | Jean Claude MOSER | |
| Christian BANSARD | | Bernard TRONCHET | |
| Françoise LECOMTE | | Valérie HUART | |
| Lydie CHASLE | | Maryse REDUREAU | Absent |
| Jean François YVON | | | |